

COMMUNE DE MONTADY
Réunion du Conseil Municipal du 25 avril 2022
COMPTE RENDU DE SEANCE

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 février 2022 et du 15 décembre 2021

Le procès-verbal de la réunion du 24 février 2022 a été validé par les membres du Conseil Municipal présents.

Il a été précisé que suite à une erreur, l'envoi dématérialisé n'avait pas été reçu. Le PV a été distribué papier et renvoyé par mail. M. Le Maire a indiqué qu'il pouvait être noté non parvenu à temps en observation, et que ce PV pourra être discuté au prochain conseil.

2) Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis la réunion du 24 février 2022, le maire n'a pris aucune décision.

3) Budget principal M 14. Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Serge BELKOWSKI, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Alain CASTAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

A l'unanimité par 21 voix pour,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif modifié suite aux réunions avec la Trésorerie et la note envoyée. A savoir :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Prévisions au budget primitif 2021 : 3 640 000,00 €

Prévisions totales après décisions modificatives : 3 640 000,00 €

Réalisations : 3 164 980,45 €

Recettes

Prévisions au budget primitif 2021 : 3 640 000,00 €

Prévisions totales après décisions modificatives : 3 640 000,00 €

Réalisations : 3 897 617,89 €

Résultat

Excédent de clôture : 732 637,44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Prévisions au budget primitif 2021 : 3 080 000,00 €

Prévisions totales après décisions modificatives : 3 080 000,00 €

Réalisations : 1 860 770,27 €

Recettes

Prévisions au budget primitif 2021 : 3 080 000,00 €

Prévisions totales après décisions modificatives : 3 080 000,00 €

Réalisations : 2 686 186,06 €

Résultat

Excédent de clôture : 825 415,79 €

L'excédent global est donc de 1 558 053,23 €.

COMPTE DE GESTION 2021

Plusieurs erreurs de gestion comptable ont été réalisées en 2021.

De ce fait, après réunions avec la trésorerie, des régularisations vont devoir être effectuées en 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de clôture de 2021 en fonctionnement n'est pas de 732 637,44 € mais de 682 637,44 €.

(50 000 € de moins qui ont été affectés en investissement 2021 alors que prévus en fonctionnement).

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'excédent de clôture est impacté par cette première erreur de gestion comptable, 50 000 € ont donc été versés en investissement bien que prévus en fonctionnement.

La totalité des modifications effectuées, le CA peut se résumer ainsi :

Résultats budgétaires de l'exercice

20500 - COMMUNE DE MONTADY -

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 080 000,00	3 643 150,00	6 723 150,00
Titres de recette émis (b)	1 441 081,27	3 850 767,89	5 291 849,16
Réductions de titres (c)		3 150,00	3 150,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 441 081,27	3 847 617,89	5 288 699,16
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 080 000,00	3 643 150,00	6 723 150,00
Mandats émis (f)	1 860 770,27	3 168 130,45	5 028 900,72
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	1 860 770,27	3 168 130,45	5 028 900,72
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		679 487,44	259 798,44
(h - d) Déficit	419 689,00		

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : **Mmes ALAZET, BERNA, BENITEZ, BERTHOMIEU, COLLYN, COSSIA, DAVID, ESTRADÉ, GOURDON, GRANADOS, TORTES, PUISSANT.**

MM BELKOWSKI, BOYER, BRETON, CASTAN, CORNUCHE, GAUDENZI, LEFROU, PALAZY, SOSTE.

4) : Affectation résultat d'exploitation 2021. Budget principal M 14

Le Conseil,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Vu le compte administratif de l'exercice 2021 qui présente un excédent d'exploitation de 1 053 466,91 €

A l'unanimité par 21 voix pour,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation ainsi :

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021	
POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	1 053 466,91€
Plus values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement.....	
RESULTAT DE L'EXERCICE:	
EXCEDENT.....	682 637,44 €
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2021	
682 637,44 €	
Affectation obligatoire:	
* Apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* Aux réserves réglementées (plus values nettes de cessions d'immobilisations)
* À l'exécution du virement à la section d'investissement.....	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves: compte 1068.....	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour€).....	682 637,44 €
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2022)	
B) DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2022)	
Excédent disponible (voir A solde disponible)	
C) LE CAS ECHEANT: AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	

5) M 14. Budget principal. Approbation du compte de gestion 2021

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

6) Fiscalité directe locale : Taux d'imposition 2022

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

Vu l'état de notification des taux d'imposition 2022,

Considérant que le produit fiscal attendu pour l'année et inscrit au budget primitif ne nécessite pas d'augmentation des taux,

A l'unanimité, par 21 voix pour,

Décide de fixer les taux à :

- Taxe foncière propriétés bâties : 47,36% (25,91% ville + 21,45% département)

- Taxe foncière propriétés non bâties : 78,06%

Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

7) Indemnités de fonction des élus.

M. Le Maire indique que désormais chaque année budgétaire, il revient au conseil municipal de se prononcer sur le maintien des indemnités précédemment votées, qui annonçait les propositions suivantes :

- indemnité de fonction du maire : 49 % de l'indice brut 1027

- indemnité de fonction des 3 adjoints suivant Belkowski Serge, Berthomieu Patricia, Benitez Jeanne :

18,5 % de l'indice brut 1027

- indemnité de fonction des 5 autres adjoints :

11,8 % de l'indice brut 1027

- indemnité de fonction des 13 conseillers municipaux délégués :

4 % de l'indice brut 1027

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

A l'unanimité par 21 voix pour valide le tableau annexé à la présente délibération :

8) Affectation résultat d'exploitation 2021. Budget annexe lotissement « Les Anciennes Ecoles ».

Le Conseil Municipal est invité à adopter le budget primitif du lotissement communal 2022, et l'affectation du résultat.

Le Conseil,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

A l'unanimité par 21 voix pour,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation ainsi :

- Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/21 d'un excédent de 521 055,50 € (Résultat d'exploitation à affecter).

- et présente un besoin de financement cumulé d'investissement de 197 363,21 €

9) Finances : Provision pour risques et charges financiers

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 21 voix pour,

- Donne son accord pour constituer pour 2022, sur le budget principal, une provision semi-budgétaire pour risques et charges financiers,

- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

10) Urbanisme - Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public pour l'installation d'appareils de type automates/distributeurs

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 21 voix pour,

- Donne son accord pour valider ce projet d'occupation du Domaine Public pour l'installation d'appareils de type automates/distributeurs,
- Approuve le fait que M. Le Maire établisse des AOT par arrêté municipal pour chaque demande,
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire

10) Animations - Organisation d'un marché nocturne

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 21 voix pour,

- Donne son accord pour valider ce projet de marché nocturne ainsi présenté,
- Approuve le fait que M. Le Maire établisse des arrêtés municipaux,
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

10) Effectif du personnel.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

A l'unanimité par 21 voix pour,

- Emet un avis favorable à la proposition de Monsieur Le Maire, avec effet au 1^{er} mai 2022,
- Décide que les effectifs seront fixés conformément à l'état du personnel suivant :

ETAT DU PERSONNEL PERMANENT AU 01/05/2022

Grades ou emplois	Catégories	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont : Temps non complet
ADMINISTRATIF				
Attaché Principal, Directeur Général des Services 2000 à 10000 Habitants	A	1,00	0,00	
Attaché, Directeur Général des Services 2000 à 10000 Habitants	A	1,00	1,00	
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	2,00	1,00	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	6,00	5,00	
Adjoint Administratif	C	2,00	1,00	
ANIMATION				
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	5,00	4,00	1,00 (à 30h hebdo)
Adjoint d'animation	C	7,00	7,00	2,00 (à 30h hebdo)
CULTURE				
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	2,00	2,00	1,00 (à 28h hebdo)
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	C	1,00	1,00	1,00 (à 28h hebdo)
MEDICO-SOCIAL				
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	B	1,00	1,00	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	B	3,00	3,00	
POLICE-MUNICIPALE				
Brigadier-chef principal de police	C	2,00	2,00	
Brigadier de police	C	1,00	1,00	
SOCIAL				
Educatrice de jeunes enfants 1 ^{ère} classe	A	1,00	1,00	
Agent social	C	3,00	3,00	4,00 (à 28h hebdo)
TECHNIQUE				
Agent de maîtrise	C	2,00	2,00	
Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe	C	11,00	11,00	2,00 (1 à 24h30 et 1 à 30h hebdo)
Adjoint Technique Territorial	C	9,00	9,00	2,00 (1 à 28h et 1-à 30h hebdo)
Total Général		60,00	56,00	13,00

11) Questions diverses